

N/REF : 18/02/2026 10H00 C:003808 I:14477
V/REF : AC/C40266
V/Email reçu le Mercredi 18/02/2026 à 10H00

AIGUILLON CONSTRUCTION
SA HLM
60 Avenue du Canada
CS50147
35201 RENNES CEDEX 2

V/REF.IMM. HOL
IMMEUBLE : RES HEOL -HOL
8, RUE DES ETOILES
RESIDENCE HEOL
56890 ST AVE

Rennes, le 28 Février 2026

Référence Marché: 024054-PBS-001

LOCALISATION : 8 RUE DES ETOILES - MME ABREUVEUX LYDIA 06 31 18 61 24 /
09 88 46 40 16
LOGEMENT N° 115355, PORTE N°04, REZ DE CHAUSSEE

MOTIF : RADIATEUR CHAMBRE DYSFUNCTIONNE

Donneur d'ordre : Mme F TRINEAU

=====

NATURE DE L'INTERVENTION :

Travaux sur Equipements de Chauffage:Primaire/Secondaire
INTERVENTION DU 23/02
MISE EN PLACE DU VEHICULE ET DU MATERIEL
CONTROLE DES INSTALLATIONS
CONSTAT : LE RADIATEUR DE LA CHAMBRE NE CHAUFFE PAS
DEPOSE DE LA TETE THERMOSTATIQUE
ACTIVATION DU CORPS THERMOSTATIQUE
CONSTAT : RIEN A SIGNALER, PAS D'ANOMALIE AU NIVEAU DE LA NOURRICE. LE
TÉ DE RÉGLAGE EST BLOQUÉ, PAS POSSIBLE DE LE MANOEUVRER
CONTROLE DU RESTE DE L'INSTALLATION DE CHAUFFAGE
CONSTAT : BON FONCTIONNEMENT
FIN DE CHANTIER ET REPLI DU MATERIEL

OBSERVATIONS : MG LGESTION Email envoyé le 24/02/26 à 10H50 Mme F TRINEAU

PRÉVOIR REMPLACEMENT DU TÉ DE RÉGLAGE
SI CELA NE SUFFIT PAS, PRÉVOIR DÉSEMBOUAGE DE L'INSTALLATION
DANS L'ATTENTE DE VOS INSTRUCTIONS

DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTIVITE :

Travaux réalisés avec un véhicule atelier équipé de matériel plomberie/
chauffage (poste à souder, génératrice 220 volts, raccords et longueurs de
tuyaux de différents diamètres, tronçonneuse, etc...).
La prestation comprend en fin d'intervention le contrôle de l'étanchéité, le
nettoyage du chantier, l'évacuation des déchets (sauf stipulation contraire), le
relevé du plan de l'intervention (si nécessaire).

Ce descriptif technique n'est pas contractuel.

Nos fournitures sont affectées d'un coefficient de vente de 1,43 sur le prix d'achat sauf conditions particulières convenues avec le client.

Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U. HT	
1,00	PBL152-Dép.s/rad.pr rempl.presse étoupe	1	50,00	50,00
	TOTAL H.T.			50,00
	T.V.A. a 10,00%			5,00
	TOTAL T.T.C.En EURO			55,00

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.

Valeur en votre règlement au 31 Mars 2026

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.